

Le 8 septembre 2021

Monsieur Olivier Wambecke Directeur académique des services de l'Education Nationale 5 place des Faïenciers 76100 Rouen

Objet : dispositifs ULIS des collèges du territoire.

Monsieur le Directeur académique,

Lundi 6 septembre, aurait dû avoir lieu la rentrée des élèves inscrits dans les dispositifs d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) des collèges Claude-Delvincourt et Georges-Braque à Dieppe et du collège Claude-Monet de Saint-Nicolas d'Aliermont et d'autres collèges du territoire comme à Bacqueville-en-Caux ou Saint-Saëns.

Une rentrée ratée : les parents d'élèves ont appris, tardivement, qu'aucun coordonnateur n'était pour le moment affecté et que leurs enfants seraient pris en charge au collège hors dispositif ULIS. Leurs témoignages sont éloquents : il a été proposé à un élève non lecteur et en difficulté sur les supports informatiques de se rendre au CDI, quand un autre élève devait rejoindre une classe et assister à des cours, notamment de langue vivante, qu'il n'a jamais suivis.

Certaines familles nous ont informés préférer déscolariser leur enfant plutôt que le confronter à une situation, vécue « comme une punition », selon les mots d'un élève.

Afin de permettre aux enfants et aux familles de se projeter dans l'année scolaire déjà fortement perturbée par le contexte sanitaire, nous souhaitons connaître les solutions que vous envisagez pour recruter des enseignants du premier degré spécialisés et pour accompagner la formation de nouveaux enseignants volontaires, dans le premier et le second degré.

Lors de notre échange téléphonique, a été évoqué le recours à des enseignants vacataires non formés, ce qui ajoute à l'inquiétude des familles qui soulignent, à raison, le besoin de stabilité de leurs enfants et la présence de professionnels compétents auprès d'eux.

Cette situation inédite est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans le contexte de refonte du cadre d'intervention des AESH dans des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL).

Au-delà de cette situation réellement insupportable pour les élèves inscrits en ULIS et leurs familles, notre inquiétude est forte concernant les élèves qui ont été orientés en ULIS mais qui ne disposent pas de place pour le moment, ces dispositifs étant limités à 12.

Le développement de ces unités qui permettent la poursuite d'études à nombre d'élèves en difficulté, est un enjeu si on veut construire une école véritablement inclusive.

L'inclusion nécessite des moyens et une volonté forte. Les parents d'élèves se mobilisent pour exiger que des solutions soient trouvées non seulement pour leurs enfants mais aussi dans l'intérêt de tous les élèves qui ont besoin d'un accompagnement particulier, dans la volonté de continuer ce débat essentiel sur l'inclusion scolaire.

Nous sommes à leurs côtés et à leur écoute.

Persuadés que vous saisirez le sens de notre démarche, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas Langlois Maire de Dieppe Conseiller départemental Maryline Fournier Maire d'Arques la Bataille Conseillère départementale